



# Le Coudray Elémentaire Projet Pédagogique



2024 / 2025



ALSH ET PERISCOLAIRE “LEONARD DE VINCI” 6 à 11 ans

14 rue des Chaises

28630 Le Coudray

06 28 02 22 41

[alsh.lecoudrayelementaire@pep28.asso.fr](mailto:alsh.lecoudrayelementaire@pep28.asso.fr)

## Table des matières

<u>Projet éducatif.....</u>	<u>4</u>
Définition et intérêt du projet éducatif .....	4
Elaboration par l'organisateur .....	4
Projet éducatif LE COUDRAY .....	5
<u>Le projet pédagogique .....</u>	<u>6</u>
Pourquoi un projet pédagogique ? .....	6
Sa conception .....	6
<u>ALSH Léonard de Vinci.....</u>	<u>9</u>
Coordonnées utiles :.....	9
Fonctionnement.....	9
<u>Projet pédagogique ALSH Léonard de Vinci .....</u>	<u>7</u>
<u>Les caractéristiques des locaux et des espaces utilisés .....</u>	<u>9</u>
<u>Les modalités de fonctionnement de l'équipe .....</u>	<u>11</u>
Composition des équipes Mercredis / Vacances .....	11
Composition des équipes Périscolaires .....	11
Le rôle et les fonctions des animateurs .....	11
Le rôle et les fonctions de la directrice .....	13
<u>La répartition des temps respectifs d'activité et de repos</u>	<u>14</u>
Le temps d'accueil du matin .....	14
Le rassemblement.....	14
Le temps calme.....	14
Le temps d'accueil du soir.....	15
Les temps d'activités .....	15
Les temps libres, les temps de récupération .....	16
Les temps de repas du midi et du goûter .....	17
En conclusion d'une journée type .....	18
<u>La nature des activités proposées .....</u>	<u>19</u>
Les activités sportives, collectives .....	19
Les activités manuelles et culturelles.....	19
Les activités d'expression .....	19
Les activités spécifiques .....	19
Les ateliers pâtisserie.....	19
<u>Les modalités d'accueil de mineurs atteints de troubles de</u>	<u></u>
<u>la santé ou de handicaps .....</u>	<u>20</u>
<u>Quelques règles.....</u>	<u>21</u>
Pour les enfants : .....	21
Pour l'équipe : .....	21

Pour les familles : .....	21
<u>Sécurité et procédures .....</u>	<u>22</u>
Lors des déplacements : .....	22
La pharmacie : .....	22
La gestion d'une blessure importante est de : .....	22
L'assistant sanitaire a pour rôle : .....	22
Les médicaments : .....	22
Le Protocole d'Accueil Individualisé : .....	22
Les procédures d'évacuation : .....	22

## Projet éducatif

Chaque organisateur d'accueils collectifs de mineurs doit établir un projet éducatif, c'est une obligation réglementaire. Il doit être envoyé en même temps que toute nouvelle déclaration d'un accueil ou d'un séjour. En l'absence du projet éducatif actualisé, la validation de la déclaration ne sera pas effectuée.

### Définition et intérêt du projet éducatif

Le projet éducatif traduit l'engagement de l'organisateur, ses priorités, ses principes éducatifs. Il définit le sens de ses actions. Il fixe les orientations et les moyens à mobiliser pour sa mise en œuvre. Il est formalisé par un document. L'organisateur indique dans ce document de quelle façon il fait le lien avec les accueils qu'il organise.

### Elaboration par l'organisateur

L'organisateur Le projet éducatif est élaboré par l'organisateur. Il est commun à l'ensemble des accueils organisés par une même personne physique ou morale. Son élaboration peut prendre en compte les observations, voire les propositions d'autres partenaires, au premier rang desquels se trouvent les représentants légaux des mineurs, les élus et adhérents d'une association, les animateurs, etc. La démarche participative est importante.

## Projet éducatif LE COUDRAY

DIAGNOSTIC	Objectifs EDUCATIF	Intention Pédagogique	
<p>Constats et orientations issus du Diagnostic du Contrat Enfance Jeunesse</p>			
<p><b>ENFANCE: Stabilité sinon baisse de cette tranche d'âge, la commune n'envisage pas de développement de développement des services périscolaires et extrascolaires</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>Maintien des services périscolaires en maternel et élémentaire (nombre de places, créneaux horaires).</li> <li>Maintien sinon diminution du nombre de places des services extrascolaires selon les périodes</li> </ul> <p><b>JEUNESSE : Fréquentation irrégulière sur les mini stages, contact non permanent avec cette tranche d'âge.</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>Maintien des offres de service pour les 12-17 ans ( mini stages, séjours ado, etc.)</li> </ul>	<p>Promouvoir et mettre en œuvre des projets socialisants, innovants et inclusifs en s'appuyant sur le vivre ensemble, la solidarité, et le développement durable tout en travaillant sur la notion de parentalité</p>	<p>Commun</p> <p>3-5 ans</p> <p>6-11 ans</p> <p>12-17 ans</p>	<p>Favoriser l'éducation à la dimension interculturelle et intergénérationnelle,</p> <p>Développer la coopération, l'entraide, la solidarité, le partage, la vie en collectivité au travers des projets d'activités</p> <p>Mettre en œuvre des projets permettant le vivre ensemble en collectivité</p> <p>Réaliser des projets innovants en collaboration avec d'autres structures</p> <p>Mettre en œuvre des projets à caractère social et solidaire</p>
<p>Les attentes de la commune</p>	<p>Développer une approche participative et citoyenne pour permettre l'épanouissement de sa personnalité, sa socialisation et l'acquisition progressive de son autonomie</p>	<p>Commun</p> <p>3-5 ans</p> <p>6-11 ans</p> <p>12-17 ans</p>	<p>Eduquer à la différence, à la citoyenneté</p> <p>Accompagner chaque public vers l'autonomie, tendre vers la responsabilisation</p> <p>Accompagner l'enfant dans son évolution personnel et collective</p> <p>Impliquer l'enfants dans la réalisation de projets en sensibilisant à la notion de groupe</p> <p>Impliquer les jeunes dans la mise en place collective de projets</p>
<ul style="list-style-type: none"> <li>Permettre à l'enfant de vivre un temps de vacances, de loisirs et de repos</li> <li>Favoriser le développement de l'autonomie de l'enfant dans le respect des besoins de chaque âge</li> <li>Contribuer à l'éducation des enfants : vie collective, vie quotidienne, acquisition d'apprentissages (méthodologie, compétences...)</li> <li>Amener l'enfant à découvrir des pratiques variées, notamment en terme de loisirs et de pratiques sportives et culturelles</li> <li>Amener l'enfant à comprendre les règles d'hygiène et de santé</li> <li>Favoriser des relations fondées sur le respect mutuel</li> <li>Faciliter l'implication des familles</li> <li>Favoriser les liens intergénérationnels</li> </ul>	<p>Contribuer à renforcer la curiosité et le goût pour les apprentissages par la mise en place de nouvelles pratiques scientifiques, techniques, artistiques, culturelles et sportives.</p>	<p>Commun</p> <p>3-5 ans</p> <p>6-11 ans</p> <p>12-17 ans</p>	<p>Stimuler le désir de découvrir et d'apprendre / Faire liens avec les équipes enseignantes et les projets d'établissement</p> <p>Développer la connaissance du patrimoine local</p> <p>Sensibiliser et initier à de nouvelles pratiques scientifiques, techniques, artistiques, culturelles et sportives.</p> <p>Développer des projets innovants et différents tout au long de l'année initier les enfants à la science de façon ludique</p> <p>Favoriser la découverte alliant nouvelles pratiques et découverte de champs professionnels</p>
<p>Les ambitions des PEP28</p>	<p>Développer un accueil de loisirs sécurisant, répondant au rythme de chacun et favorisant le bien-être</p>	<p>Commun</p> <p>3-5 ans</p> <p>6-11 ans</p> <p>12-17 ans</p>	<p>Proposer à chacun un cadre et un environnement adapté d'un point de vue physiologique, psychomoteur, affectif et intellectuel.</p> <p>Faire du lien avec les familles sur la journée, les activités et le déroulement de chaque période.</p> <p>Favoriser un environnement sécurisé et adapté aux besoins de chacun</p> <p>Adapter le fonctionnement du centre en fonction des besoins et envies de chacun</p> <p>Développer un espace où les jeunes pourront s'approprier le local tout en répondant à leurs besoins</p>
<ul style="list-style-type: none"> <li>Promouvoir et mettre en œuvre un projet de société inclusive garantissant l'accès de tous aux droits communs et s'appuyant sur la mixité sociale.</li> <li>Devenir pour une école de la République, école véritablement inclusive, mieux à même de lutter contre les déterminismes sociaux, au service d'une société elle-même inclusive</li> <li>Contribuer à renforcer les liens sociaux, pour une société plus solidaire.</li> <li>Développer une approche participative citoyenne pour permettre l'émancipation de tous y compris dans notre vie associative.</li> </ul>	<p>Développer des actions éducatives de prévention autour des thèmes de la santé, de la citoyenneté, du développement durable et de la sécurité routière.</p>	<p>Commun</p> <p>3-5 ans</p> <p>6-11 ans</p> <p>12-17 ans</p>	<p>Éveiller et éduquer sur les thèmes de la santé et de l'alimentation</p> <p>Sensibiliser, accompagner et éduquer à la sécurité routière</p> <p>Sensibiliser les enfants sur le développement durable et les énergies renouvelable</p> <p>Développer l'intérêt des enfants sur le développement durable et les énergies renouvelable</p> <p>Développer des actions autour du développement durable</p>
<p>Finalité du projet éducatif</p>			
<p>Ce projet éducatif a pour but de faire vivre les valeurs de l'Association en proposant des projets dédiés aux enfants, partagés avec les familles, les partenaires et permettant la construction de chacun en tant qu'individu par l'apprentissage du vivre ensemble tout en répondant aux différentes attentes des familles et de la collectivité.</p>			

## Le projet pédagogique

### Pourquoi un projet pédagogique ?

Le projet pédagogique est le document qui décline du projet éducatif dans le cadre d'un accueil collectif de mineurs (ACM). En articulation avec le projet éducatif, il précise la démarche pédagogique de l'équipe. Le projet pédagogique est l'un des points essentiels de la réglementation des accueils collectifs de mineurs. Il doit exister dans chaque structure d'accueil afin d'organiser et de structurer l'activité. Il doit être présenté lors des visites d'inspection. Elaboré par le directeur de l'accueil, en concertation avec l'équipe pédagogique, il énonce en termes clairs et simples, la manière dont on souhaite accueillir l'enfant. L'équipe pédagogique dispose ainsi d'un document de référence, dans le but de coordonner son action et de rester cohérent.

### Sa conception

Pour réaliser ce projet pédagogique, l'équipe d'animation se réunit afin de :

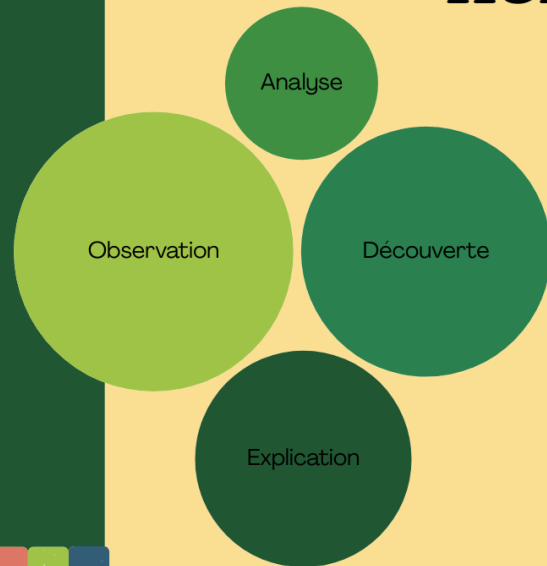
Faire un bilan de la « phase d'observation » des groupes d'enfants et mettre en corrélation avec le bilan de l'ancien projet pédagogique afin d'en définir les actions qui ont été bien menées et celle à améliorer.

Dans un second temps l'équipe repart des axes éducatifs définis par le projet éducatif (reprenant les intentions éducatives des élus de la commune, et le projet éducatif de l'association) pour en établir les objectifs à atteindre pour répondre aux intentions pédagogiques.

Pour finir l'équipe d'animation s'accorde sur les actions à mettre en place afin d'atteindre les objectifs.

# PROJET PÉRISCOLAIRE

## ***Partons à la découverte de la faune et de la flore au fil des saisons***

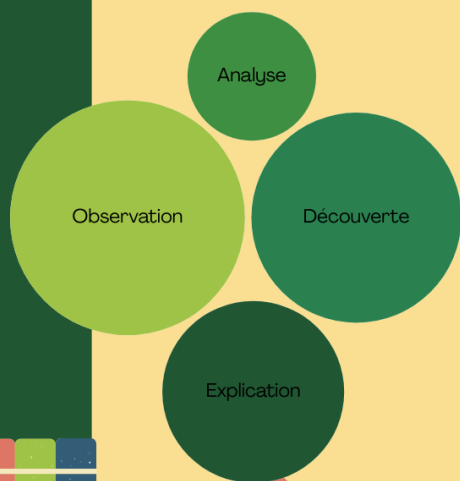


- Par le biais de sorties ludiques (avec du matériel d'observation)
- Avec l'intervention de partenaires locaux (Eure et loir nature, la MEN, autres à définir)
- En créant un décor en lien avec le thème
- En consultant la documentation à disposition



# PROJET MERCREDI

- ***Culture littéraire***
- ***Créativité et imaginaire***
- ***Cohésion d'équipe et entraide***



- découverte de la bibliothèque et médiathèque
- découverte des genres littéraires
- s'évader dans leur imaginaire à travers les décors et les mises en scène des animateurs
- laisser aux enfants le temps de développer leurs imagination à travers les différents jouets à disposition
- mise en place de jeux de cohésion
- responsabiliser les enfants sur le rangement du matériel et le respect humain





## ALSH Léonard de Vinci

### Coordonnées utiles :

Accueil de loisirs et périscolaire Elémentaire Léonard de Vinci (6-11 ans) :

14 rue des chaises 28630 LE COUDRAY

06 28 02 22 41

[alsh.lecoudrayelementaire@pep28.asso.fr](mailto:alsh.lecoudrayelementaire@pep28.asso.fr)

### Fonctionnement

L'ALSH Léonard de Vinci est ouvert sur les temps scolaires matin et soir, les mercredis ainsi que pendant les vacances (hors vacances de fin d'année et les deux semaines du milieu du mois d'Août).

Arrivée et départ des accueils périscolaires et de loisirs :

#### Sur le temps scolaire :

Le matin :

- Accueil échelonné entre 7h30 et 8h40
- Les enfants sont pris en charge par deux animatrices

Le soir : départ échelonné entre 17h et 18h30

Les mercredis ainsi que pendant les vacances :

- En demi-journée (uniquement les mercredis) :
- Le matin : accueil échelonné entre 7h30 et 9h00, et départ échelonné entre 12h00 et 12h30
- L'après-midi : accueil échelonné entre 13h00 et 13h30, et départ échelonné entre 17h00 et 18h30
- En journée : Le matin accueil échelonné entre 7h30 et 9h00 Le soir accueil échelonné entre 17h et 18h30

Les caractéristiques des locaux et des espaces utilisés

# PLAN D'INTERVENTION

## CENTRE DE LOISIRS

Rue des Chaises  
28360 LE COUDRAY



**INCENDIE**

Appel d'urgence : **18 ou 112**

**POMPIERS**

SIGNES CONVENTIONNELS			
	Issue d'évacuation		Arrêt d'urgence électrique
	Itinéraire d'évacuation		Coupure eau
	Extincteur eau		Centrale Incendie
	Extincteur CO2		Extincteur Poudre
			Commande de désenfumage
			Déclencheur d'alarme incendie
			Armoire électrique
			Coupure Ventilation
			Déverrouillage issue secours

**CABINET PREVENTION INCENDIE**

31 002 28 19 40  
www.cpinvest.fr

NORME NF X 08-070

réf : SDE 210492 / 08 - 2021

## Les modalités de fonctionnement de l'équipe

### Composition des équipes Mercredis / Vacances

Equipe mercredis / Vacances Léonard de Vinci	Noms	Prénoms	Qualifications	Statuts
	LAMBERT	Vanessa	BPJEPS LTP	Directrice
	ROCCA	Typhanie	BAFD	Animatrice
	BOIDRAS	Line	CAP PE + BAFA	Animatrice
	DALLEAU	Marie-Christine	Stagiaire BAFA	Animatrice

Des C.E.E (Contrat Engagement Educatif) viennent en renfort de l'équipe et sont recrutés pour les vacances scolaires.

### Composition des équipes Périscolaires

Equipe Matin / soir Léonard de Vinci	Noms	Prénoms	Qualifications	Statuts
	LAMBERT	Vanessa	BPJEPS LTP	Directrice (matin)
	ROCCA	Typhanie	BAFD	Responsable (soir)
	BOIDRAS	Line	CAP PE	Animatrice
	DALLEAU	Marie-Christine	Stagiaire BAFA	Animatrice (soir)

### Le rôle et les fonctions des animateurs

- Garantir la sécurité morale, physique et affective des enfants, entretenir des relations avec les familles
  - Aménager des espaces en fonction des animations proposées et des besoins des enfants dans le respect des règles de sécurité et du protocole.
  - Participer aux différents temps de la vie quotidienne dans le respect des règles d'hygiène et de sécurité.
  - Être médiateur au sein du groupe d'enfants : gérer les conflits, garantir le respect des règles de vie, être à l'écoute des enfants tout en facilitant les échanges et le partage.
  - Faire en sorte que les relations avec les familles et les enfants soient harmonieuses.

- Participer à l'éveil des enfants par la mise en Œuvre de projets d'animation et des démarches pédagogiques
  - Proposer et adapter les animations en lien avec le projet pédagogique de la structure
  - Préparer, mettre en œuvre et réaliser les animations.
  - Mettre en place un répertoire d'activités variées en lien avec les enfants
  - Concevoir et élaborer les projets d'activités.
  - Jouer avec, faire jouer, donner à jouer et laisser jouer en répondant aux demandes des enfants.
  - Accompagner, réaliser et évaluer les projets des enfants.
- S'intégrer, participer au fonctionnement et enrichir la vie de l'équipe d'animation
  - Concevoir et élaborer le projet pédagogique avec l'équipe, établir les modes de fonctionnement du centre : règles de vie, consignes de sécurité rythmes de vie des enfants.
  - Participer de manière active aux réunions d'équipe, apporter et échanger ses connaissances et ses savoirs, évaluer les projets réalisés et son propre travail.
  - Partager les informations en sa possession avec l'équipe d'animation et rendre compte à la directrice de toutes les situations particulières.
  - Entretenir des relations quotidiennes et courtoises avec l'équipe, les partenaires, les prestataires.
  - Utiliser de façon pertinente le matériel.
  - Participer au nettoyage quotidien de la structure pour faciliter le travail de l'agent d'entretien et respecter les mesures d'hygiène indiquées dans le protocole.
- Les animateurs stagiaires ont les mêmes rôles et fonctions qu'un animateur confirmé :
  - Assurer la sécurité physique, affective et morale des enfants
  - Participer au sein d'une équipe, à la mise en Œuvre du projet pédagogique en cohérence avec le projet éducatif de l'ADPEP28 dans le respect du cadre réglementaire des ACM
  - Construire une relation de qualité avec les enfants qu'elle soit individuelle ou collective
  - Participer à l'accueil, la communication et le développement des relations entre les différents acteurs
  - Encadrer et animer la vie quotidienne et les activités
  - Accompagner les enfants dans la réalisation de leurs activités

## Le rôle et les fonctions de la directrice

- Situer son engagement dans un contexte social, culturel et éducatif
- Conduire un projet pédagogique en référence au projet éducatif
- Diriger le personnel
- Développer les partenariats et la communication
- Assurer la gestion de l'accueil

La directrice de l'ALSH accompagne l'animateur stagiaire vers l'acquisition de ses aptitudes et vers la réalisation de ses objectifs. Lors d'un 1er entretien, les objectifs sont présentés, expliqués et fixés ainsi que les moyens dont il dispose.

Tout au long de son stage, la directrice se montre à l'écoute de ses difficultés, de ses attentes et met tout en œuvre afin de le mettre à l'aise et favoriser son apprentissage. L'équipe d'animation a aussi un rôle de formateur en l'accompagnant sur le terrain et en partageant connaissances, compétences et expériences.

La directrice assure le bon fonctionnement éducatif, administratif et relationnel de la structure et se doit d'être la personne référente pour l'équipe, les familles, les intervenants et les prestataires. Elle est source d'impulsion, à travers le projet pédagogique, mais aussi jour après jour et veille à être dans une logique de formation pour son équipe d'animation. Elle participe aux activités au même titre que l'équipe d'animation. Elle est garante du projet éducatif de l'ADPEP28, de l'intégrité physique et morale des enfants et des adultes. Elle veille au respect des règles d'hygiène, de sécurité et des règles de vie ainsi que de la loi.

## La répartition des temps respectifs d'activité et de repos

### Le temps d'accueil du matin

L'équipe et la directrice accueillent les enfants et les familles de façon échelonnée et individuelle entre 7h30 et 9h00.

Si un enfant n'a pas eu le temps de déjeuner à la maison et si les parents fournissent le petit déjeuner, l'enfant peut le prendre sur place.

L'équipe est disponible et à l'écoute pour :

- Recueillir les informations transmises par la famille
- Transmettre des informations et répondre aux questions des familles comme par exemple le planning donné en début de semaine
- Permettre un accueil individualisé et échanger tout simplement avec l'enfant et sa famille
- Faciliter la rencontre entre plusieurs enfants autour d'un jeu de société
- Faire visiter la structure dans laquelle évolue leur enfant si les parents le souhaitent (seuls les enfants sont autorisés à pénétrer dans la structure).

Ce moment permet de faire le lien entre le milieu familial et la vie au centre.

### Le rassemblement

Les enfants cessent les activités du temps d'accueil du matin. Lors de ce moment, l'équipe d'animation fait l'appel. Elle prend le temps d'expliquer le déroulement de la journée, transmettre diverses informations et/ou d'échanger avec les enfants. Ce moment est plus long pour permettre l'inclusion des nouveaux enfants. Ce moment s'accompagne de chansons ou jeux pour permettre un réveil convivial. S'en suit la répartition dans les groupes.

### Le temps calme

Quel que soit l'âge de l'enfant, un moment de repos – même court – est nécessaire après le repas. Véritable coupure dans la journée, le temps calme permet à chacun de se détendre et de se reposer afin de mieux reprendre les activités ensuite.

Nous privilégions les activités calmes telles que la lecture, les jeux de société, les discussions, la musique, etc.

Important : les temps de repos ne sont jamais présentés comme une punition ou une brimade.

## Le temps d'accueil du soir

A partir de 17h00 et jusqu'à 18h30, le départ des enfants est échelonné.

Des ateliers, du matériel intérieur et/ou extérieur sont mis à disposition des enfants.

Comme l'accueil du matin, c'est un moment important pour les parents qui ont besoin de savoir comment s'est passée la journée de leur enfant.

L'équipe est disponible, échange avec les parents sur toutes informations pertinentes ou non de la journée.

L'équipe part aussi de façon échelonnée.

L'équipe veille toutefois à ne pas tout transmettre aux parents. Certaines choses se règlent sur la structure. C'est à l'équipe de juger de la gravité des faits et si oui ou non, il est important que les parents soient au courant.

La notion d'accueil doit être prise en compte dans toute sa dimension : arrivée et départ, matin et soir.

Une personne non habilitée à récupérer un enfant, ne peut lui être confiée. Une pièce d'identité est demandée par l'animateur s'il ne connaît pas la personne (même si c'est son papa ou sa maman). Il se réfère à la fiche de renseignement et/ou à une autre personne de l'équipe. Il faut être âgé de 16 ans pour récupérer un enfant.

## Les temps d'activités

Afin de proposer des temps d'animation le plus calme possible, l'équipe d'animation a décidé de séparer les enfants en deux groupes.

Il est important de proposer de la mixité dans les activités pour répondre aux besoins des enfants, au développement de leur motricité fine et globale et au respect des règles. L'activité doit être enrichissante. Les activités sont encadrées par l'équipe pédagogique.

Durant ces temps, les enfants sont invités à participer aux activités mais ont le choix de ne pas faire les activités et de choisir de faire ce qu'ils ont envie en respectant les règles de vie et le déroulement des activités. L'enfant a le droit de changer d'avis. Il arrive parfois que l'enfant en voyant les autres faire l'activité, lui donne envie de la faire à son tour. Les activités s'articulent autour de la thématique choisie par l'équipe et les enfants.

Le lieu (intérieur/extérieur) et le moment (matin/après-midi) de l'activité peut varier, par rapport au planning proposé, selon la météo et l'improvisation des enfants et de l'équipe pédagogique. Les parents en sont informés.

Il est important de donner un cadre et des consignes pour permettre aux enfants d'évoluer en toute liberté et en autonomie pendant le déroulement des activités. L'équipe fonctionne de manière « décloisonnée » ; c'est-à-dire qu'elle permet aux enfants circuler entre toutes les activités, de prendre des décisions en choisissant d'arrêter à tout moment et de « zapper » entre les activités proposées et les espaces informels.

## Les temps libres, les temps de récupération

Les temps libres et les temps de récupération sont des temps de la vie quotidienne et ont leur place dans la vie de la structure. Ils permettent aux enfants d'exprimer leur imagination et tout leur potentiel créatif et également de se ressourcer pour récupérer d'une activité intense.

Ce sont des moments de socialisation. En effet, lors de ces temps, les enfants apprennent à s'autoréguler et développent leur autonomie. En ce sens, ils permettent aussi de développer leur citoyenneté.

Les premiers jours, l'équipe explique le fonctionnement, le cadre, les règles à respecter et le protocole. Ces temps ne sont pas cohérents s'ils durent toute la journée. La durée doit être limitée et formalisée. Ils ne peuvent pas remplacer un temps d'activité encadrée. Ils se déroulent à l'intérieur comme à l'extérieur.

La place et les besoins des enfants ainsi que ses capacités sont prises en compte par l'équipe, qui est à l'écoute, vigilante, disponible, garante du temps et de la gestion des conflits ou toutes autres difficultés.

Les conditions :

- Les activités sont choisies par les enfants de manières individuelles ou collectives
- Avoir un cadre. Ce n'est pas une liberté totale des enfants pour faire n'importe quoi.
- Les enfants sont en autonomie
- Ce n'est pas le silence absolu

Quand :

- Ces temps sont souvent en relation avec le temps d'accueil et en alternance avec les activités proposées du planning.

L'Aménagement :

- Il n'y a pas d'aménagement particulier. L'équipe pédagogique met des jeux, du matériel (intérieur/extérieur) à disposition pour que les enfants aient le plus de choix possible. Des espaces « ateliers » sont mis en place et permettent aux enfants de se repérer et de circuler plus facilement.

Les besoins

- Les enfants ont besoin de souffler, de récupérer, de se défouler, de se construire, d'échanger, d'être seul ou en groupe.



## Les temps de repas du midi et du goûter

Le temps du repas doit être un moment convivial, de détente et également un moment d'éducation à la santé (hygiène, repas équilibré).

Au début et à la fin de chaque temps de repas, les enfants sont invités à passer aux toilettes et à se laver les mains.

C'est un moment éducatif où chaque enfant est invité à goûter les aliments mais ils ne sont pas forcés à manger. L'équipe est là pour susciter une curiosité des goûts et des consistances. Elle est là pour apprendre aux enfants à manger proprement, à être poli (s'il te plait, merci), à exprimer ses plaisirs et ses déplaisirs face aux aliments.

C'est un moment d'apprentissage social où chaque enfant apprend à se servir, à servir les autres, à proportionner sa part et à respecter les régimes alimentaires de chacun ainsi qu'à débarrasser. Le coût du repas, pour l'équipe est pris en compte par l'Association PEP28 et il ne peut alors s'agir d'un avantage en nature. C'est un temps pédagogique à part entière.

Le temps du goûter est un moment où l'équipe et les enfants font un bilan de la journée. Cela permet d'évaluer et de réajuster si nécessaire pour les prochaines périodes.

## En conclusion d'une journée type

La place de l'enfant est prise en compte pour qu'il puisse :

- Agir sur ce qui l'entoure
- S'exprimer, donner son avis
- Créer, inventer, imiter, jouer
- Prendre des initiatives
- Faire des choses en autonomie et par lui-même
- Renforcer sa place dans le groupe
- Evoluer à son rythme en fonction de ses intérêts et de ses capacités.

Tout au long de cette journée type, l'équipe fonctionne, accompagne, travaille, interagit et intervient de manière à prendre en compte individuellement et/ou collectivement quatre approches : « Laisser faire, laisser jouer »

L'équipe n'intervient pas, elle veille à la sécurité des enfants. Elle reste présente et disponible. Elle laisse ainsi les enfants créer, choisir et organiser leur activité. L'attitude de l'équipe est surtout liée à sa capacité de tolérer la spontanéité des enfants et d'éviter d'interdire de façon abusive les espaces autorisés d'activités et/ou de jeux.

« Faire avec, jouer avec »

L'équipe devient partenaire de l'enfant. Elle est en quelque sorte dans une situation d'égalité avec lui. Elle participe aux jeux, entre dans leur imaginaire tout en restant un adulte conscient de son statut.

« Donner à faire, donner à jouer »

L'équipe ne se contente pas de surveiller les enfants. Elle agit sur l'environnement et non sur l'activité en aménageant un espace, en mettant à disposition de matériel, en proposant des situations. Elle incite, donne envie mais n'impose pas. Son rôle est de faciliter le déroulement de l'activité afin d'en assurer la continuité.

« Faire faire, faire jouer »

L'équipe définit tout (règles, organisation). Cette attitude permet de faire découvrir, de réguler les relations, de réunir un groupe autour d'une même activité, d'un même projet. Le but pour l'enfant est d'essayer, d'apprendre à faire par lui-même et d'éveiller sa curiosité et sa créativité.

## La nature des activités proposées

Les activités proposées au sein des ALSH sont en lien avec le projet pédagogique de la structure défini en amont. Elles peuvent être de différentes natures :

- Les activités sportives, collectives
- Les activités manuelles, culturelles, scientifiques et technique
- Les activités d'expression
- Les activités spécifiques
- Les ateliers pâtisserie

### Les activités sportives, collectives

Ce sont des variantes ludiques et permettent à chaque enfant de développer des habiletés motrices, des notions d'équipe ou tout simplement le sens de déplacement suivant l'âge de chacun. Elles sont adaptées aux enfants et à la météo (à faire le matin si la température de l'après-midi est trop élevée). Elles se déroulent en majorité à l'extérieur et/ou au Parc des 4 Saisons. La structure possède du matériel pour les jeux extérieurs.

### Les activités manuelles et culturelles

Elles se déroulent dans la salle d'activité et/ou à l'extérieur selon le temps. Elles permettent :

- De s'exprimer en transformant, en assemblant, en colorant, en créant...
- De découvrir de nouvelles façons de faire
- D'apporter la notion de plaisir en créant individuellement et/ou collectivement

### Les activités d'expression

Chaque enfant peut bouger, danser, imaginer, s'exprimer comme il veut ou avec la mise en place de consignes que l'équipe d'animation indique au début de l'activité.

### Les activités spécifiques

Les sorties sont choisies en fonction de l'âge des enfants et permettent de découvrir d'autres espaces d'expérimentation.

Certaines activités se font en groupe et par tranche d'âge malgré notre volonté de ne pas faire de répartition par groupe d'âge. Cela permet de respecter le rythme, le développement et la motricité de chacun.

Les sorties sont autorisées sous réserve du respect des restrictions nationales ou locales.

### Les ateliers pâtisserie

Cuisiner est une expérience sensorielle. L'ensemble des sens sont mobilisés pour la découverte et le plaisir du goût, l'odorat mais aussi le toucher, la vue avec les différentes manipulations. C'est un moment de convivialité où les enfants participent à une œuvre collective !

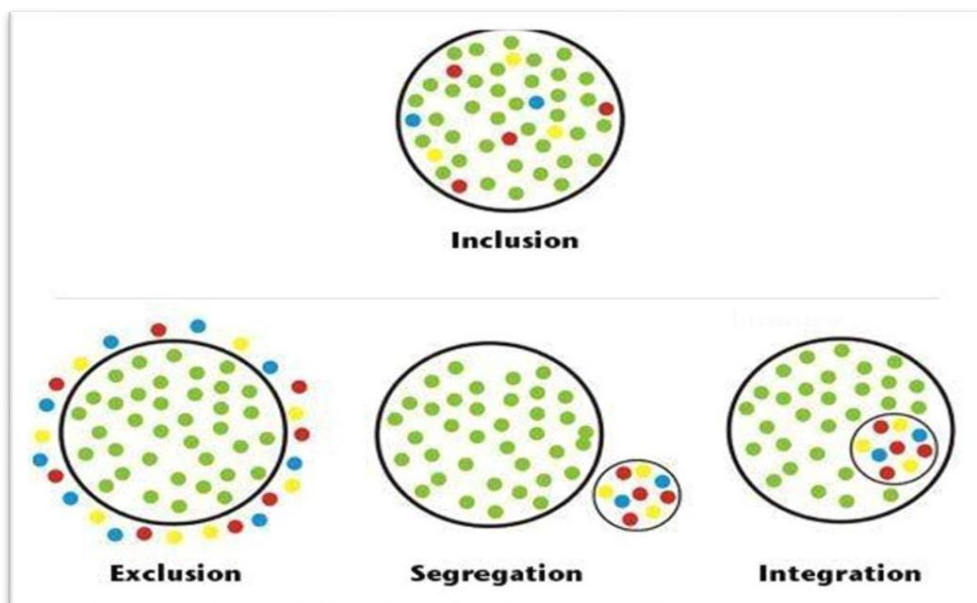
## Les modalités d'accueil de mineurs atteints de troubles de la santé ou de handicaps

Le handicap au sens de la loi constitue « toute limitation d'activité ou restriction de participation à la vie en société subie dans son environnement par une personne en raison d'une altération substantielle, durable et définitive d'une ou plusieurs fonctions physiques, sensorielles, mentales, cognitives ou psychique, d'un polyhandicap ou de trouble de santé invalidant ».

Penser alors que le handicap ne concerne que les enfants souffrant d'une déficience intellectuelle ou moteur est trop restrictif. Un enfant portant des lunettes de vue est, au sens des précédentes définitions, en situation de handicap et le port de lunettes permettant de limiter le handicap. Sont donc également concernés : les enfants diabétiques, asthmatiques, épileptiques...

Lorsqu'une demande d'accueil d'enfants en situation de handicap nous parvient nous œuvrons pour que celui-ci soit accueilli dans de bonnes conditions en mettant en place une réunion avec les parents et les éventuelles partenaires pour avoir le plus d'informations possible et faciliter son inclusion et ainsi pouvoir répondre aux besoins spécifiques de l'enfant. Les familles vulnérables sont mises en relation vers les interlocuteurs appropriés.

L'équipe veille à tout mettre en Œuvre pour l'inclusion des enfants en situation de handicap au même titre que les autres et aménage les jeux, espaces et le quotidien en fonction.



## Quelques règles

### Pour les enfants :

Elles ont pour fonction d'établir un cadre en donnant des repères clairs aux enfants sur leurs droits et leurs devoirs. Elles sont établies avec les enfants. Ces règles ne sont pas immuables et peuvent évoluer.

Elles sont claires, simples et sont appliquées de façon identique et permanente.

Un enfant a le droit d'amener un objet, un jouet jugé non dangereux par l'équipe mais il est responsable de celui-ci. En aucun cas, l'équipe n'est responsable de sa perte, de sa casse ou de sa détérioration et peut retirer le jouet à l'enfant si celui-ci crée des tensions, des bagarres et des disputes.

### Pour l'équipe :

- Les interdits : L'alcool, la cigarette, la cigarette électronique et autres produits illicites sont formellement interdits sur la structure. Pour les personnes dites « fumeuses » de l'équipe, il convient de prendre sa pause cigarette à des moments opportuns.
- Le temps de pause : L'équipe a le droit à 20 minutes de pause par jour. Comme pour « la pause cigarette », il convient de le prendre à un moment opportun et à tour de rôle. Pendant le temps de pause, il est interdit de quitter la structure pour respecter le taux d'encadrement.
- L'usage du téléphone : Le téléphone est à utiliser pendant le temps de pause pour des appels. Il peut être utilisé à des fins pédagogiques lors d'une activité ou lorsque qu'un enfant sollicite l'équipe pour avoir un modèle de dessin ou bien encore mettre de la musique lors d'une activité d'expression par exemple. Pendant les sorties, l'équipe est en possession de son téléphone pour être joignable et en cas d'urgence. Les selfies, la possession et la diffusion de photos d'enfants et/ou avec les enfants sur les réseaux sociaux ou dans un cadre privé sont interdits

### Pour les familles :

Il est interdit de pénétrer dans le centre de loisirs sans y être invité ainsi que de filmer ou de prendre des photos des enfants situés dans les espaces extérieurs et intérieurs de l'accueil de loisirs.

## Sécurité et procédures

### Lors des déplacements :

Le taux d'encadrement est le même que celui de l'accueil de loisirs. Il convient d'augmenter le nombre d'animateurs pour une sortie vélo. La trousse de sortie est emportée par l'équipe ainsi que les dossiers des enfants.

### La pharmacie :

La structure ne dispose pas d'une salle d'infirmier. La trousse à pharmacie est dans le placard du bureau de la directrice.

Les « petits bobos » sont soignés par l'équipe. Les soins prodigués sont inscrits dans le registre pharmacie, que la directrice signe en fin de journée. Tous les « petits bobos » sont signalés aux parents.

### La gestion d'une blessure importante est de :

Secourir, protéger la victime  
Alerter les secours et surveiller  
Informar la directrice, les parents  
Déclarer à l'Association PEP28 et à la SDJES 28.



### L'assistant sanitaire a pour rôle :

Vérifier les fiches sanitaires (allergies, recommandations, PAI).  
Tenir à jour la trousse à pharmacie et le registre d'infirmier.  
Informar l'équipe des PAI, des allergies et veille à transmettre les infos qu'il juge pertinentes.  
Pour cette année, la directrice a ce rôle

### Les médicaments :

Nous n'avons pas le droit de donner des médicaments aux enfants même avec une ordonnance et un mot des parents.

Conformément à la réglementation, seuls les médecins, chirurgiens-dentistes, sage-femmes et infirmiers ont la possibilité d'administrer des médicaments. La famille, une personne mandatée par la famille ou une infirmière libérale à ses frais, peut venir administrer le traitement à l'enfant. Le traitement doit commencer à la maison, pour éviter tout risque d'allergies.

### Le Protocole d'Accueil Individualisé :

Le PAI est mis en place pour l'enfant et doit lui permettre d'être accueilli en ACM. C'est un document écrit, élaboré et signé par la famille, le médecin, la mairie, la RCCM et la directrice.

### Les procédures d'évacuation :

Sensibiliser les enfants aux exercices d'évacuation et à la tenue à avoir.  
Les conditions du déroulement et le temps d'évacuation est consigné dans le registre de sécurité.

